



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL en date du VENDREDI 18 AVRIL 2014

Date de convocation : 11 Avril 2014

Étaient présents : MM.DUBOIS Pierre, Maire ; MAUBOUSSIN Rémy, Mmes RIVOL Fabienne, BOULARD Christelle & RAYNAUD Magali, adjoints ; M.BONSERGER Damien, Mme BRESTEAU Aude, M. BERTHO Yves, Mme CERVellini Chantal, M. ROBIN Olivier, Mmes DUFOURD Marjoleine & DEGROUAS Marie-Jeanne & M. WERLE Franck

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent et excusé : M. MONGUILLON Julien (pouvoir à M. Mauboussin) ;

Madame Marie-Christine RAYNAUD, attachée territoriale assistait également à la séance.

Monsieur Pierre DUBOIS, Maire, ouvre la séance à 19h dans la salle du conseil municipal; Il procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal a désigné Mme Christelle BOULARD, secrétaire de séance.

Monsieur DUBOIS rappelle l'ordre du jour :

- * Election des Conseillers Municipaux au CCAS
- * Constitution de la Commission Communale des Impôts
- * Nomination d'un délégué au CNAS
- * Nomination d'un correspondant Défense, d'un Référent Tempête, d'un élu à l'ATESART
- * Indemnité de fonction aux élus
- * Indemnité de conseil et de confection des budgets au Comptable du Trésor
- * Affaires et questions diverses (dossier Beslier ; point d'avancement des commissions)

1/ Election des Conseillers Municipaux au CCAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du décret n° 95-562 du 6 mai 1992 relatif aux centres communaux d'action sociale et notamment son article 7 sur la composition du conseil d'administration du C.C.A.S.

Monsieur le Maire demande de fixer le nombre d'élus au conseil d'administration du C.C.A.S. sachant qu'il peut en être élus huit au maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer à quatre, le nombre d'élus devant siéger au conseil d'administration du C.C.A.S.

Monsieur le Maire demande alors au Conseil Municipal de procéder au vote des quatre membres du C.C.A.S.

Sont proclamés élus :

- | | |
|---|---------------------------------|
| - M. MAUBOUSSIN Rémy, magasinier | 14 voix, 1 ^{er} tour ; |
| - Mme RIVOL Fabienne, aide-soignante | 12 voix, 1 ^{er} tour ; |
| - M. BERTHO Yves, Appui prévention sécurité | 12 voix, 1 ^{er} tour ; |
| - Mme DUFOURD Marjoleine, mère au foyer | 12 voix, 1 ^{er} tour ; |

2/ Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire rappelle que selon le code général des impôts, la commune doit instituer une commission communale des impôts directs (CCID) composée du Maire et de six commissaires.

Le conseil Municipal doit présenter une liste de contribuables, en nombre double.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose une liste de 24 contribuables précisés en annexe ;

3/ Nomination d'un délégué au CNAS

A la demande de M. le Président du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire invite à procéder à la désignation d'un délégué du conseil municipal pour une période de 6 ans (2014 – 2020)

A la majorité des membres présents, le Conseil Municipal désigne Mme Magali RAYNAUD déléguée du conseil municipal au C.N.A.S. pour la période 2014 – 2020

4/ Nomination d'un Correspondant Défense – Référent Tempête – délégué à l'ATESART

Monsieur le Maire invite à procéder à la désignation de délégué du conseil municipal. A la majorité des membres présents, Le Conseil Municipal désigne :

- Délégué à l'ATESART (Agence des Territoires de la SARTHE) : M. MAUBOUSSIN Rémy, 1^{er} adjoint ;
- Correspondant Défense : M. WERLE Franck ;
- Référent tempête : MM. MAUBOUSSIN Rémy & BERTHO Yves ;

5/ Indemnité de fonction aux élus

Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide qu'à compter du **28 mars 2014** :

L'indemnité allouée à Monsieur Pierre DUBOIS, Maire, représente 31 % de l'indice 1015.

Monsieur le Maire préside à nouveau la séance, et invite le Conseil Municipal à fixer le montant de l'indemnité allouée aux quatre adjoints ;

Les quatre adjoints s'étant retirés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer à :

- M. MAUBOUSSIN Rémy, 1^{er} adjoint : 8.25 % de l'indice 1015
- Mme RIVOL Fabienne, 2^{ème} adjointe : 8.25 % de l'indice 1015
- Mme BOULARD Christelle, 3^{ème} adjointe : 8.25 % de l'indice 1015
- Mme RAYNAUD Magali, 4^{ème} Adjointe : 8.25 % de l'indice 1015

6/ Indemnité de conseil et de confection des budgets allouée au Comptable du Trésor

Vu l'article 87 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les Collectivités Territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du trésor chargé des fonctions de receveur des communes et des établissements publics locaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder l'indemnité de conseil et de confection des budgets à : Monsieur Philippe CHAIGNEAU, comptable du Trésor, receveur de la commune.

Les crédits nécessaires à cette dépense seront prévus chaque année à l'article 6225 du budget communal.

7/ Affaires et Questions diverses.

Dossier Beslier:

Monsieur le Maire rappelle aux élus que dans sa séance du 24 janvier 2014, le Conseil Municipal a proposé la cession de la voie communale n°133 d'une longueur totale de 235m à M. & Mme Beslier Stéphane pour un montant de 1 000 € (mille euros). Les frais de notaire restant à la charge de l'acquéreur.

Cette proposition n'étant pas acceptée par l'acquéreur,

M. le Maire soumet au Conseil Municipal soit :

- de céder cette voie communale pour un montant de 499 €
- de céder cette voie communale au même prix, soit 1000 €
- de ne pas céder cette voie communale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des Membres présents (8 voix), décide de ne plus procéder à la vente de cette voie communale et de maintenir son entretien.

Commissions communales :

- Ecole, petite enfance : Mme Raynaud propose une réunion mardi 29 avril à 18h afin d'analyser l'assouplissement de la réforme des rythmes scolaires ; de même, une rencontre avec les enseignants, les élus et les parents sera également organisée.
- Cantine, culture, jeunesse : Mme Boulard informe que la commission s'est réunie lundi 14 ; elle rencontre, chaque vendredi, Mme Virginie Rouillard à la cantine ; concernant le local jeunes : Fabienne Rivol reste référent, dans l'attente de la prochaine réunion ;
- Sécurité : réunion à prévoir
- Environnement : M. Bertho a contacté M. Hénaff pour sa participation ponctuelle aux réunions de cette commission ; prévoit une réunion le 29 avril pour la mise en place du programme.

Tour de table des Elus :

M. Mauboussin informe que les travaux du lotissement «Pellissier ont démarré ; concernant le plancher du préau de l'école, celui-ci sera installé par les Chantiers d'insertion, la première semaine des vacances de Pâques

M. Dubois propose de noter les prochaines dates des séances municipales, à savoir :

Vendredi 23 mai – Vendredi 27 juin et vendredi 12 septembre – 19h.

Séance levée à 20H 45